

DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N° 2024.01.07

PORTANT REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS DU
RECENSEMENT DE LA POPULATION CHARGES DE LA REALISATION DES
ENQUETES DE RECENSEMENT

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 18 - Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude MARIE - Gérard MARCIA - Philippe BERTEMOND - Jean-Bernard MAILLARD - Pascale CLAUSER - Marie-Claude HOFFNUNG - Ludovic MAULNY - Éric POTIER - Houria BADEK - Philippe ONILLON - Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Françoise COUTAND - Catherine INNOCENT - Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir :

Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 4 agents recenseurs pour la commune par délibération du 25 octobre 2023.

Les agents recenseurs seront indemnisés sur la base de :

- ✓ 1,50 € par bulletin de logement
- ✓ 2,00 € par bulletin individuel
- ✓ 11,65 € bruts/heure de formation
- ✓ 100 € défraiement forfaitaire déplacement

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2024.

Madame la Maire est chargée d'entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN



*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 16 janvier 2024*

